

Madame la Ministre,

Il y a maintenant quatre ans, le Président de la République lançait le processus novateur du Grenelle de l'environnement. Vous en avez été une des chevilles ouvrières. Ce processus levait une espérance pour les professionnels des énergies renouvelables que je représente. Adossé aux objectifs de la directive européenne en matière d'énergies renouvelables, notre pays décidait de choisir une voie ambitieuse et gagnante, la voie du développement soutenu et pérenne des énergies renouvelables. Des objectifs ambitieux ont été inscrits dans la loi dite Grenelle 1 et notre pays porté par un souffle nouveau rompait avec la vieille habitude énergétique qui consiste à mettre tous nos œufs dans un seul et même panier. Prévoir l'installation de 25 000 MW d'éolien dont 6 000 MW en mer est une opportunité historique que votre gouvernement a su saisir. Cette histoire n'est pas si lointaine, mais depuis ce mois de juillet 2007 au cours duquel vous avez éveillé cette espérance, beaucoup de choses se sont passées. La dynamique des débuts s'est quelque peu ralentie, érodée notamment par les velléités obsessionnelles d'un petit nombre d'opposants influents et passésistes dont la culture énergétique reste monolithique.

Aujourd'hui, je me fais le relais des opérateurs de terrain, présents dans cette salle pour vous faire part de la réalité qui, en matière d'éolien, n'est pas satisfaisante. La réglementation française en la matière est l'une des plus compliquées d'Europe et elle ne semble pas pouvoir permettre l'atteinte des ambitions collectives. A l'heure où l'investissement privé global pour développer le seul éolien terrestre avoisinera les 20 milliards d'euros d'ici la fin de la décennie, il est urgent de permettre à tous les acteurs sérieux de notre filière de pouvoir compter sur une volonté publique sans faille qui passe par la mise en place d'une réglementation stable et allégée. Cela ne veut

pas dire une réglementation qui fasse fi de la protection des populations riveraines ou de la biodiversité. Mais, pourquoi conserver les zones de développement de l'éolien quand les schémas régionaux éolien viennent planifier l'implantation des machines ? Concernant la réglementation des installations classées, faut-il rappeler que l'énergie éolienne est une énergie propre, respectueuse de l'environnement. Aucune victime de l'éolien n'est à déplorer ! Encadrer l'exploitation de machines qui produisent de l'électricité est un objectif que la profession est en mesure de partager mais, vous le savez, le diable se niche toujours subtilement dans les détails et nous souhaiterions sincèrement que vous nous apportiez des réponses aux questions qui restent en suspens, par exemple sur la question des radars. Je sais que si vous avez pris la peine, avec un panache certain, de venir rencontrer les professionnels aujourd'hui à Dijon, c'est parce que vous avez des réponses à nous apporter. Je voudrais aussi rappeler l'absurdité de la règle dite des « 5 mats » inapplicable dans des régions où l'habitat diffus appelle à l'implantation de parcs de taille modeste. Cette règle devra être revue car elle n'est pas le fruit d'une réflexion intelligente sur la question du paysage mais une doctrine bureaucratique inefficace qui laisserait penser que les grandes plaines de Picardie ou de la Beauce ressemblent à s'y méprendre aux bocages normands ...

Enfin, j'attire votre attention sur l'effrayant taux de recours, 35 %, contre les permis de construire éoliens. La plupart de ces recours n'aboutissent pas, mais le but recherché par ceux qui les déposent est de retarder les projets d'un, voire deux ans, ce qui est très coûteux pour les porteurs de projets.

Si nous souhaitons souligner avec vigueur et franchise ces difficultés, c'est aussi pour vous dire qu'un développement maîtrisé mais robuste de la filière éolienne terrestre permettra de réunir les

conditions de l'émergence d'une grande et belle filière industrielle nationale dont nos élites comme nos concitoyens pourront être fiers. Alors que la réglementation variait en moyenne tous les 2 ans, nos industriels, réunis au sein de la démarche Windustry France à laquelle je vous sais très attachée, ont d'ores et déjà créé 11 000 emplois. Demain ici même se tiendra le premier forum national des métiers de l'éolien où mille cinq cents demandeurs d'emplois et étudiants viendront rencontrer les recruteurs en puissance que sont nos entreprises. Eh bien, on peut créer 6 fois plus d'emplois dans les 8 années à venir. Et croyez bien qu'une fois les outils industriels mis en place, nos champions industriels n'hésiteront pas à conquérir les marchés qui, partout dans le monde et en Europe en particulier, ne cessent de croître. Allemagne, Espagne, Danemark, Grande-Bretagne, Chine, Inde, Etats-Unis, demain le Maghreb et l'Amérique latine, partout l'énergie éolienne constitue une réponse aux enjeux fondamentaux du 21<sup>ème</sup> siècle que sont la sécurité d'approvisionnement, la compétitivité des prix de l'électricité et bien entendu la lutte contre le changement climatique.

C'est pourquoi, dans le cadre des échéances électorales de 2012 et le débat sur le mix énergétique futur qui l'accompagnera, le syndicat des énergies renouvelables va soumettre à chaque candidat républicain, dans le cadre de l'édition du Livre Blanc des énergies renouvelables, des propositions pour concrétiser les bases d'une nouvelle économie fondée sur le développement de capacité de production d'énergie propre car renouvelable.

Nous savons pouvoir compter sur vous pour que des réponses soient apportées aux attentes que je vous ai formulées, au vu de votre engagement et du combat en faveur de l'environnement que vous avez toujours su incarner.